

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 083/2025

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu la pétition du 18 juillet 2025, par laquelle Monsieur Stéphane VANHEEMS, peintre, domicilié 193 rue du Presbytère à OCHTEZEELE, sollicite l'autorisation de mettre en place une échelle pour la remise en peinture de la façade du 90 rue de la Libération, à compter du 22 juillet 2025 et pour la durée des travaux (25 j),

Vu la loi du 21 Mai 1966, le règlement général du 16 Mars 1872 et l'arrêté réglementaire sur les permissions de voirie vicinale, en date du 21 Décembre 1891,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans le paragraphe unique ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

- avis favorable au projet présenté,
- pose d'une signalisation temporaire, mise en place de panneaux signalant les travaux à chaque extrémité du chantier.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au pétitionnaire.

Fait à CAESTRE, le 18 juillet 2025

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

